



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - MONTVALEZAN

Séance du 28 avril 2021 – COMPTE RENDU

Date de convocation : 22 avril 2021
 Date d'affichage : 22 avril 2021
 Membres en exercice : 07
 Membres présents : 05
 Membres absents : 02
 Membres ayant donné pouvoir : 00

Le 28 avril 2021 à 8h30, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Montvalezan, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de ces séances, sous la présidence de Jean-Claude Fraissard, Maire de Montvalezan et Président de droit du CCAS.

Etaient présents : Jean-Claude Fraissard, Catherine Garandel, Odile Villiod, Arlette Noir, Magali Vinson

Etaient absents : Laurent Hanicotte

Etaient excusés : Marguerite Arpin

Secrétaire de séance : Arlette NOIR

Délibération n°2021_09 : Compte de gestion 2020 - Approbation.

Le Président présente aux membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, le compte de gestion 2020 établi par le Receveur municipal de Bourg Saint Maurice, ci-dessous récapitulé :

Compte de Gestion 2020

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	30 450,53 €	291 808,71 €
Dépenses	30 512,85 €	266 612,34 €
Solde d'exécution	62,32 €	25 196,37 €

Le résultat global de l'exercice est de 25 134,05 €.

Les chiffres étant en tous points identiques à ceux du compte administratif 2020, le Président propose d'approuver le compte de gestion.

Les membres du Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, APPROUVENT le compte de gestion 2020 du CCAS tel que présenté.

Délibération 2021_10 : Compte administratif 2020 - Approbation.

Le Président présente aux membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, le compte administratif 2020, établi par le service des finances de la commune. Les réalisations de l'exercice sont les suivantes :

Compte Administratif 2020

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Fonctionnement	266 612,34 €	291 808,71 €	25 196,37 €
Investissement	30 512,85 €	30 450,53 €	62,32 €

Le résultat global de l'exercice est de 25 134,05 €.

Le président quitte la salle le temps du vote.

Les chiffres étant en tous points identiques à ceux du compte de gestion de l'année 2020, établi par les services du receveur municipal et approuvé par la délibération précédente du conseil, il est proposé d'approuver le compte administratif.

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, APPROUVENT ; le compte administratif 2020 du CCAS tel que présenté et joint à la présente délibération.

Délibération 2021_11 : Affectation du résultat 2020 – Budget CCAS – Approbation

Le Président présente aux membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, les résultats d'exécution du budget du CCAS, récapitulés ci-dessous :

Résultats d'exécution

	Investissement	Fonctionnement	Résultat global
Reports 2019	761,91 €	99 137,39 €	99 899,30 €
Affectation obligatoire 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisés (RAR)	-	19 793,15 €	
Résultat reporté		79 344,24 €	
Résultat 2020	62,32 €	25 196,37 €	25 134,05 €
Résultats cumulés 2020 à affecter	699,59 €	104 540,61 €	105 240,20 €

Le président propose l'affectation du résultat comme suit :

Affectation de résultats

	Investissement	Fonctionnement
Résultats à affecter	699,59 €	104 540,61 €
Affectation obligatoire 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés :		
Déficit d'investissement reporté 2020 :		3 944,65 €
Reste à Réaliser 2020 :		
- 4 644,24 €		
Résultat à reporter au BP 2021	0,00 €	100 595,96 €

Les membres du Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, APPROUVENT la reprise du résultat du budget « Centre Communal d'Action Sociale » en intégrant les « Restes à réaliser 2020 » ci-dessus.

Délibération 2021_12 : Subventions aux associations ou organismes de droit privé - Attribution

Le Président propose aux membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action sociale d'attribuer, aux associations qui en ont fait la demande, les subventions suivantes pour l'année 2021 :

ASSOCIATIONS	2020	2021
Association St Michel - E.H.P.A.D	400.00 €	400.00 €
Amicale des donneurs de sang bénévoles du Canton de Bourg St Maurice	100.00 €	100.00 €
Association HandiSport	150.00 €	150.00 €
CAMI Savoie Sport et Cancer	850.00 €	500.00 €
AFM TELETHON	1 000.00 €	500.00 €
Association Restaurant du cœur	100.00 €	500.00 €
APEDYS des 2 Savoie		150.00 €
Le Club des Jours Heureux	900.00 €	
LOCOMOTIVE - Lencémié et cancer enfants	100.00 €	
DELTA SAVOIE/Les Papillons Blancs	200.00 €	
Croix Rouge Antenne Tarentaise Vanoise	100.00 €	
France Alzheimer 73000 BASSENS	100.00 €	
Total - Article 6574	4 000.00 €	2 300.00€

A NOTER - le bureau du Club des Jours Heureux a décidé de ne pas solliciter de subvention cette année au regard des circonstances COVID. Souhaitait participer ainsi à l'effort collectif. Par ailleurs, en raison des contraintes sanitaires, les dépenses envisagées en 2020 n'ont pas été réalisées.

Discussion :

Jean-Claude Fraissard - En me positionnant côté mairie - cela me gêne que l'on n'affiche aucune subvention pour l'association du Club du Jours Heureux - car nombre de personnes s'investissent pour ce club toute l'année

Catherine Garandel - quand on a parlé en CCAS, Arlette avait alors relayé la position du Club, à savoir, ne pas solliciter de subvention pour 2021.

Arlette Noir - c'est une année ponctuelle - cela ne signifie pas que nous renonçons aux subventions pour les prochains exercices - nous n'avons rien fait en 2020, c'est mal parti pour 2021 - nous avons des fonds en banque - cela ne changerait pas grand-chose à nos finances.

Jean-Claude Fraissard - j'estime que cela pourrait venir soulager et encourager les bénévoles qui portent cela à bout de bras

Arlette Noir - nous avons eu une réunion de bureau - tout le monde était d'accord - c'est logique qu'on prenne notre part à l'effort collectif cette année.

Jean-Claude Fraissard - le budget est certes plus serré en 2021 mais nous ne sommes pas en difficulté - je tenais à faire cette remarque en me plaçant côté mairie - je ne demande pas à revenir sur la décision du CCAS

Magali Vinson - l'association veut aussi faire un geste de solidarité au regard du contexte COVID - à nous aussi, de pouvoir redistribuer cet argent vers des personnes en difficulté consécutivement à la crise sanitaire.

Catherine Garandel - on peut aussi préciser quelles sont les associations qui n'ont rien demandé cette année - pas des sorties et d'activités donc moins de besoin aussi - le covid fait qu'on ne fait pas de manifestations, et par conséquent qu'on ne peut pas dépenser.

Jean-Claude Fraissard - pour faire une sortie, faut en mettre de côté de l'argent

Les membres du Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE - APPROUVENT les subventions conformément aux propositions ci-dessus ; DISENT que les crédits sont inscrits au compte 6574 du budget primitif 2021.

Délibération 2021_13 : Budget primitif 2021 - Approbation

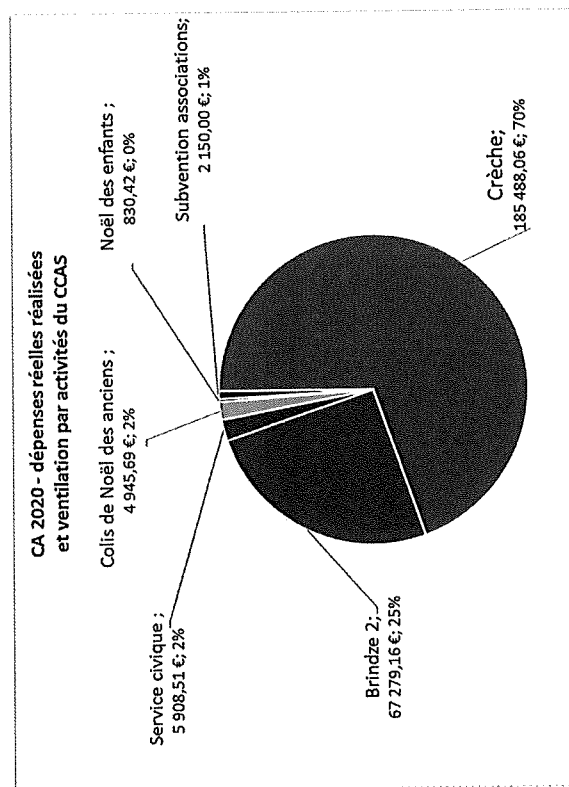
Monsieur le Président présente aux membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action sociale, le projet de budget primitif du CCAS pour l'année 2021 comme suit et sort de la salle.

Discussions explicatives :

Catherine Garandel explique - la forte augmentation des dépenses de fonctionnement entre 2021 et 2020 liée à la forte augmentation du versement de la section de fonctionnement à la section d'investissement destinée à financer les études d'extension de la capacité de la crèche « Les P'tits Mouzets ». Vous pouvez constater que lorsque qu'on compare les autres chapitres budgétaires la situation est stable pour les dépenses à caractère général (+1% par rapport au réalisé en 2020). Une augmentation de 8% est prévue au chapitre 12 (charges de personnel) pour absorber les évolutions de services actées pour la crèche - augmentation des plages d'accueil. Malgré tout, sur ces 2 chapitres, le prévisionnel voté en 2021 reste inférieur au BP 2020.

	Budgeté		Réalisé		Budgeté		Variation	
	BP 2020	CA 2020	CA 2020	BP 2021	BP 2021/CA 2020	BP 2021/BP 2020		
	314 057,01 €	266 612,34 €	399 663,59 €	399 663,59 €	50%	27%		
011 - Charges à caractère général	102 690,10 €	87 905,19 €	88 764,00 €	88 764,00 €	1%	-14%		
012 - Charges de personnel	138 100,00 €	176 357,15 €	131 000,00 €	131 000,00 €	8%	-4%		
023 - Virement à la section d'investissement	7 325,91 €	-	113 339,59 €	113 339,59 €		1444%		
65 - Autres charges de gestion courantes	6 000,00 €	2 150,00 €	6 760,00 €	6 760,00 €	214%	13%		

Catherine Garandel - présente le détail des dépenses effectivement réalisées en 2020 - CA 2020 par domaines d'activités du CCAS



A noter, concernant la Crèche – les dépenses de personnel représentent 94% des dépenses de cette activité.

A noter, concernant la Brindze 2, ; la redevance annuelle versée à l'OPAC par la CCAS pour l'ensemble du Bâtiment s'élève à 56 525 €.

M le Président, Jean-Claude Fraissard, présente le Budget Primitif proposé pour 2021 qui intègre les évolutions de service souhaitées pour la crèche à savoir – une homogénéisation des horaires sur l'année de 8h à 18H, un fonctionnement 5/7j à partir de septembre et sans interruptions, un fonctionnement 7j/7j pour le mois de décembre 2021.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	399 663,59 €	299 067,63 €
RESULTAT 2019 REPORTE 002		100 595,96 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	399 663,59 €	399 663,59 €
INVESTISSEMENT	121 450,00 €	126 094,24 €
RESTES A REALISER 2019	4 644,24 €	
RESULTAT 2019 REPORTE 001	0,00 €	
TOTAL INVESTISSEMENT	126 094,24 €	126 094,24 €
TOTAL BUDGET	525 757,83 €	525 757,83 €

Les membres du Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE APPROUVENT le budget primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et recettes après reprise des résultats définitifs ;

M le Président remercie Sonia Julié, responsable du service Finances, pour le travail réalisé tout au long de sa mission et qui a présenté aujourd'hui son dernier budget au sein de la Mairie de Montvalezan avant de prendre de nouvelles fonctions dans une autre collectivité au mois de juin prochain.

Délibération 2021_14 : Tarifs du CCAS – Mise à jour

Monsieur le Président rappelle aux membres du Centre Communal d'Action Sociale :

- Les tarifs pour la location d'un logement, d'un garage et d'une cave à la Brindze II selon les tarifs A et B.

CCAS BRINDZE 2		
APPARTEMENTS	TARIFA	TARIF B
n° 1	280,00 €	450,00€
n° 2	280,00 €	450,00€
n° 3	280,00 €	450,00€
n° 4	280,00 €	450,00€
n° 5	280,00 €	450,00€
n° 6	280,00 €	450,00€
n° 7	280,00 €	450,00€
n° 8	280,00 €	450,00€
n° 9	280,00 €	450,00€
n° 10	280,00 €	450,00€
n° 11	280,00 €	450,00€
n° 12	280,00 €	450,00€
n° 13	450,00 €	650,00 €
n° 14	600,00 €	800,00 €
n° 15	450,00 €	650,00 €

CCAS BRINDZE 2		
CAVES	TARIFA	TARIF B
n° 1	25,00 €	25,00€
n° 2	25,00 €	25,00€

CCAS BRINDZE 2		
GARAGES	TARIFA	TARIF B
n° 1	60,00 €	60,00€
n° 2	60,00 €	60,00€
n° 3	60,00 €	60,00€
n° 4	60,00€	60,00€
n° 5	60,00 €	60,00€
n° 6	60,00 €	60,00€

CCAS - BRINDZE II		TARIFS
Dépôt garantie		280 € (A) / 450 € (B)
<u>Ménage</u>		
Studio		80,00 €
T1 / T1 bis/ T2		100,00 €
T3		120,00 €
<u>Meubles</u>		
Lit gigogne		810,00 €
Micro-ondes		80,00 €
Machine à laver		350,00 €
<u>Vaisselle</u>		
Range Couvert		20,00 €
Fourchette		1,00 €
Couteaux		1,00 €
Couteaux de cuisine		10,00 €
Economé		3,00 €
Cuillère à café		1,00 €
Cuillère à soupe		1,00 €
Verres		1,00 €
Bol		1,00 €
Mugs		2,00 €
Assiette		2,00 €
Casserolés x3		10,00 € unitaire
Poêles x2		10,00 € unitaire
Passoir		3,00 €
Ustensiles de cuisine		4,00 €
Saladier Inox		7,00 €
Pot d'Eau + Couvercle		4,00 €
Planche à découper		4,00 €

Cloche micro-onde	6,00 €
Dessous de plat	3,00 €
CCAS - Service civique	
Livret de recettes « L'Echo des saveurs »	8,00 €
Jeu Memory « Les chapelles »	16,00 €
Tarif expédition	2,00 €

Discussion et débat sur les valeurs de montants de loyers pour les appartements 13-14 et 15 de la Brindze 2

Magali Vinson – j'estime normal qu'il y ait une priorité pour le social et les personnels liés à la collectivité – cependant, pour le tarif de catégorie B, j'aurais estimé supportable et bénéficiaire au CCAS, un loyer à 850€/mois pour l'appartement 14.

Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, 4 POUR, 1 CONTRE (Magali Vinson – tarif souhaité à 850€ pour le T4) -FIXE le tarif pour la location à la Brindze II à partir du 1^{er} Janvier 2021 et immédiatement dans le cadre d'un changement de locataire. DIT que toutes dispositions antérieures portant sur le tarif listé sont abrogées par la présente délibération.

Delibération 2021 15 : Extension du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RUFSEEP) au cadre d'emplois des Infirmiers territoriaux - approbation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88 ;

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 modifié portant création du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel dans la Fonction Publique d'Etat ;

Vu l'arrêté du 27 août 2015 pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 ;

Vu arrêté du 23 décembre 2019 pris pour l'application au corps des assistants de service social des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitare tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

Vu la délibération antérieure n° 2018_01 en date du 25 janvier 2018 instaurant le RUFSEEP,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 8 avril 2021

Considérant que conformément à l'article 2 du décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ses agents ;

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le RIFSEEP qui est le régime indemnitaire de référence pour les cadres d'emplois éligibles ;

Considérant l'éligibilité au RIFSEEP des agents relevant du cadre d'emplois des Infirmiers,

Le Président propose à l'assemblée délibérante d'étendre le bénéfice du RIFSEEP au cadre d'emplois des infirmiers, selon les modalités suivantes :

Article 1 - Bénéficiaires

Détermination de l'ISEE par cadre d'emplois		Montants annuels maximum de l'ISEE
Groupes	Emplois concernés	Infirmiers
Groupe 1	Adjoint au responsable de structure	19 480
Groupe 2	Encadrement	15 300

Détermination du CIA par cadre d'emplois		Montants annuels maximum du CIA
Groupes	Emplois concernés	Infirmiers
Groupe 1	Adjoint au responsable de structure	3 440
Groupe 2	Encadrement	2 700

Article 2 – Dispositions d'application du RIFSEEP Les dispositions de la délibération n°2016_012 en date du 23 décembre 2016 instaurant le RIFSEEP s'appliquent au cadre d'emplois mentionnés à l'article 1.

Article 3 – Crédits budgétaires Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget chaque année au chapitre 012.

Article 4 – Abrogation des délibérations antérieures Les délibérations antérieures sont abrogées.

Article 5 – date d'effet Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/06/2021.

Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE, DECIDE d'étendre le bénéfice du RIFSEEP dans les conditions indiquées ci-dessus.

Délibération 2021_16 : Multi - Accueil – Tableau des effectifs – Emplois non permanents et saisonniers – création

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'élargissement des plages horaires et des jours d'ouverture du Multi-accueil,

Sur le rapport de Madame la Vice-Présidente

Suite à la décision d'ouvrir plus largement la structure, journée plus longue et jours ouverts plus nombreux, il est proposé aux membres du CCAS de créer un emploi d'agent social pour une durée de 1 an à compter du 28 juin 2021.

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, AUTORISENT Monsieur le Président à recruter un agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité pour une période de fin juin 2021 à fin juin 2022 en application de l'article 3 1° de la loi n°84-53 précitée. A ce titre, est créé : 1 emploi accroissement temporaire d'activité à temps complet dans le grade d'agent social relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'auxiliaire de puériculture ; Monsieur le Président sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence. DIT que les crédits sont inscrits au budget

Délibération 2021_017 : Multi-Accueil – Approbation d'un agrément modulé pour la période d'été et d'intersaison 2021

Les articles 80 et 81 du projet de loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2010 imposent aux PMI d'établir un agrément modulé qui définit des capacités d'accueil différentes en fonction des périodes de l'année, de la semaine ou de la journée.

L'application de la Prestation de Service Unique, notamment la comptabilisation horaire des temps de présence réelle des enfants, rend difficile d'atteindre le taux d'occupation de 70% demandé par la CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse en conservant le même nombre de lits sur l'année. L'amélioration du taux d'occupation est donc une priorité pour notre structure.

Un agrément modulé est proposé pour le Multi-accueil, afin d'améliorer le taux d'occupation. L'agrément modulé prévoit la répartition des 15 places selon les périodes de l'année et les horaires d'ouverture suivants :

- Juin 2021 : du 01 juin 2021 au 02 juillet 2021

	Arrivée 8h00 à 8h30	Arrivée 8h30 à 9h00	Journée 9h00 à 17h00	Départ 17h00 à 18h00
LUNDI	2 places	5 places	15 places	9 places
MARDI	2 places	6 places	15 places	7 places
JEUDI	2 places	5 places	15 places	7 places

- Été 2021 : juillet et août 2021 : du 05 juillet 2021 au 31 août 2021

	Arrivée 8h00 à 9h00	Journée 9h00 à 17h00	Départ 17h00 à 18h00
LUNDI	6 places	15 places	11 places
MARDI	7 places	15 places	12 places
MERCREDI	6 places	15 places	12 places
JEUDI	6 places	15 places	10 places
VENDREDI	5 places	15 places	10 places

- Intersaison 2021 : du 01 septembre 2021 au 30 novembre 2021

	Arrivée 8h00 à 9h00	Journée 9h00 à 17h00	Départ 17h00 à 18h00
LUNDI	3 places	9 places	5 places
MARDI	4 places	9 places	6 places
MERCREDI	2 places	7 places	7 places
JEUDI	5 places	10 places	8 places
VENDREDI	2 places	8 places	6 places

Discussion

Catherine Garandel – à noter, même pour le mois de juin, nous avons dû réaliser une commission d'admission – il existe plus de demande que de places disponibles – confirme l'idée d'évoluer vers une crèche à l'année – et un mois de juin à 5j/7j pour 2022.

Considérant que la mise en place d'un agrément modulé au sein de notre multi-accueil permettra d'en améliorer le taux d'occupation et donc d'optimiser le montant de la subvention versée par la CAF de la Savoie.

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ APPROUVENT le principe d'un agrément modulé ; AUTORISENT la mise en place d'un agrément modulé au multi-accueil selon les modalités ci-dessus.

Questions diverses

Service civique – « lien et présence auprès des aînés »

Auriane Libérati – à propos du Catalogue « Maintien à Domicile » – les personnes ont été favorablement étonnées par l'initiative – certains ont déjà l'équipement – j'en ai distribué 19 – 21 sont prévus – c'est bien accueilli – j'aimerais modifier par quelques ajustements à faire sur les explications : le lit et la potence – je vous propose aussi d'ajouter les « ouvre-boucaux » – notamment l'ouvre bocal manuel à 8,90€ en caoutchouc + 1 autre électrique

Magali Vinson – à noter, pour ceux qui ont problème à l'épaule – existe aussi un système de maintien – exemple anti dérapant
Discussion – sur le déclenchement des tél d'urgence – vérifier si abonnement supplémentaire nécessaire pour le déclenchement des numéros d'urgence

Décision = intégration des 2 types d'ouvre-boucaux au catalogue validée

Auriane Libérati - **Accompagnement à la Vaccination Covid 19** – à part quelques personnes ne souhaitant pas s'y rendre, tous sont vaccinés avec les 2 doses

Auriane Libérati – à propos de la **Formation « maintien à domicile »** qui avait été organisée par service étoile salle du Villaret = personne d'inscrit ; problème aussi de dates correspondant au début du 3^{ème} confinement

Arlette Noir – pb d'éloignement du village – le déplacement est un frein
Catherine Garandel – confirme la nécessité de la présence de notre service civique au regard de notre contexte de multitude de villages

Jean-Claude Fraissard - **repas des aînés** – il avait été décidé en fin du dernier mandat de ne plus faire le repas groupé avec les aînés de Sééz – le déplacement étant un frein pour nombre de nos aînés - propose de refaire uniquement chez nous cette année

Magali Vinson – les anciens de Montvalezan n'ont effectivement pas envie que ce soit systématique avec Sééz

Arlette Noir – évoque les liens avec les aînés des Ste Foy Tarennaise - souligne, vigilance sur l'acoustique de la salle

Odile Villiod – **jeu mémoire « les chapelles »** - où en sommes-nous ?

Auriane Libérati – une dizaine de jeux restent à vendre –

Au prochain CCAS – prévoir de présenter les résultats du questionnaire « aînés »

Commerce de proximité - Epicerie Ambulante

Odile Villiod – suite à notre sollicitation - nous avons reçu la semaine dernière « la vie claire » de AIME – camion avec les produits de tout ce qu'il y a à la Vie Claire en magasin – frais et sec – nous avons fait un tour des villages pour identifier les points – elle préfère effectivement se rapprocher des gens en restant moins longtemps sur les sites - elle proposerait le mardi après-midi – Chef-lieu, Villaret, Moussellard, Châtelard,

Nous avons aussi proposé le Solihet car semble pertinent – cela ne lui plaisait pas trop par rapport à l'état de la voirie – trop de nids de poules dans la route
Il lui faut l'électricité, à défaut, elle a un groupe pour être indépendante – mais bruyant

Possibilité de commencer dès le mois de juin

Jean-Claude Fraissard – elle nous a rassuré – ce ne sont pas les plus petits villages qui marchent le moins bien

Mégali Vinson - Villaroger pourrait être intéressé –actuellement, ils ont un food truck de hamburger et frites sur la place de Villaroger

Jean-Claude Fraissard – elle nous a dit pour le moment vouloir faire l'expérience sur Montvaleizan – pas d'autre créneaux disponibles dans son emploi du temps des tournées

Décision. – OK pour retour favorable à ce qu'elle intervienne sur la commune

Jean-Claude Fraissard – prévoir la communication liée – exemple - flyer dans les boites aux lettres et info via le service civique dès le mois de mai

Appartements

Libération d'un T1 bis a la Brindze 1 – proposition du CCAS

Pour info, concernant le T3 a la Brindze 1, refus de la personne, le logement donc toujours libre.

Tour de table

Arlette Noir – extension crèche et paroisse - j'ai une certaine appréhension à propos de l'extension de la crèche qui risque de déborder sur la Chapelle – si cela doit arriver – avoir le souci de prévoir un endroit ailleurs – nous avons vécu le pré eau de l'école – la salle Jean Arpin – il ne faut plus que nous ayons à installer les chaises – dans le passé Salle Jean Arpin, nous étions précipités par les gens qui venaient pour le pot d'accueil de l'office de tourisme – je vois mal comment la paroisse pourrait fonctionner sans la totalité des surfaces actuelles – c'est tout ou rien – je vous remercie d'en avoir le souci

Catherine Garandel – c'est à l'esprit de tous les élus – cela a déjà été évoqué – rien a démarré pour l'instant – dans nos premiers échanges ce point-là a été souligné – nous avons bien identifié les nécessaires échanges à avoir avec la paroisse comme prioritaires
Jean-Claude Fraissard – propose de laisser avancer le groupe de travail.

La secrétaire de séance
Arlette NOIR

La Vice-Présidente
Catherine GARANDEL

Après

